

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)
Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2009 - Avis du Conseil Municipal

Madame Dillenseger, au nom de la commission de la réussite éducative, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a communiqué ses projets de modification de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2009, étant précisé que les propositions définitives ne peuvent être arrêtées qu'après consultation des instances paritaires de l'Education Nationale.

La dotation des postes au plan départemental se traduit par le redéploiement de vingt postes. Néanmoins, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a établi son champ d'étude à partir des taux d'encadrement de référence utilisés les années précédentes, à savoir :

- 30 élèves par classe en maternelle hors ZEP,
- 25 élèves par classe en maternelle en ZEP,
- 25,6 élèves par classe en élémentaire hors ZEP,
- 20 élèves par classe en élémentaire en ZEP.

Par conséquent, les mesures suivantes sont susceptibles de modifier l'organisation de la structure scolaire de la ville de Dijon.

1 - Attributions d'emplois (sept ouvertures)

- Montchapet élémentaire 11^{ème} classe
- Darcy-Mauchaussée élémentaire 9^{ème} classe
- Petites Roches élémentaire 5^{ème} classe
- Champs Perdrix élémentaire 6^{ème} classe (sous réserve de vérification des effectifs)
- Monts de Vignes élémentaire 8^{ème} classe (confirmation du poste provisoire attribué en 2008)

•Valendons maternelle	3 ^{ème} classe (sous réserve de vérification des effectifs)
•Maladière maternelle	7 ^{ème} classe (confirmation du poste provisoire attribué en 2008)

2 - Retraits d'emplois (seize fermetures)

•Victor Hugo élémentaire	12 ^{ème} classe
•Larrey élémentaire	9 ^{ème} classe
•Colette élémentaire	4 ^{ème} classe
•Champollion élémentaire (ZEP)	6 ^{ème} classe
•Jean-Baptiste Lallemand élémentaire	5 ^{ème} classe
•Tivoli élémentaire	4 ^{ème} classe (sous réserve de vérification des effectifs)
•Château de Pouilly maternelle	7 ^{ème} classe
•Mansart maternelle	6 ^{ème} classe
•Beaumarchais maternelle	5 ^{ème} classe
•Clemenceau maternelle	4 ^{ème} classe
•Jean-Baptiste Lallemand maternelle	4 ^{ème} classe
•Lamartine maternelle (ZEP)	4 ^{ème} classe
•Petites Roches maternelle	3 ^{ème} classe
•Baudelaire maternelle	4 ^{ème} classe
•Turgot maternelle	4 ^{ème} classe (sous réserve de vérification des effectifs)
•Joliet maternelle	2 ^{ème} classe (sous réserve de vérification des effectifs).

S'ajoutent à ces fermetures deux retraits d'emplois provisoires affectés, à la précédente rentrée scolaire, à l'école élémentaire Montmuzard et à l'école maternelle Larrey, soit dix-huit fermetures effectives.

En conséquence, il résulterait de l'ensemble de ces mesures un solde prévisionnel négatif de moins **11 classes**.

Dans ces conditions, j'ai estimé devoir rejeter, par courrier du 24 février dernier, le champ d'étude de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et mandater Madame l'Adjointe déléguée à la réussite éducative, pour représenter les intérêts de la Ville auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans le cadre d'un nouvel examen des mesures envisagées.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a acté une implantation d'emploi ferme à l'école maternelle des Valendons. Il a par ailleurs renoncé aux fermetures à l'école élémentaire Victor Hugo, à l'école maternelle Clemenceau, et l'école maternelle Voltaire, et transformé les fermetures fermes en fermetures sous réserve de vérification des effectifs pour les écoles maternelle Lamartine et élémentaire Champollion.

En l'état actuel de l'évolution du dossier, il y aurait **7 ouvertures**, **16 fermetures** effectives soit un solde prévisionnel de moins **9 classes**.

Il est à signaler que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a renoncé à faire figurer dans son champ d'étude, bien que les seuils de fermeture soient atteints, les écoles maternelle et élémentaire York, et maternelles de la Colombière, Petit Bernard et Champs Perdrix.

Aucune mesure de blocage ni de provision n'est envisagée. En revanche, des mesures d'ajustement seront étudiées avant les vacances d'été 2009.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie s'est, à ce titre, engagé à suivre attentivement l'évolution des effectifs dans les écoles maternelle Lamartine et élémentaire Champollion.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil Municipal doit faire connaître son avis sur ces éléments d'étude.

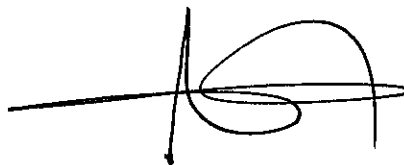
Force est toutefois de constater que le solde prévisionnel résultant de ce champ d'étude, soit moins huit classes, auquel s'ajoutent les deux retraits d'emplois provisoires pour atteindre un total de moins dix classes apparaît inacceptable au regard de l'évolution prévisionnelle des effectifs. Les prévisions des directeurs des écoles dijonnaises traduisent, en effet, une augmentation évaluée à 228 élèves par rapport à l'année scolaire en cours, alors que la suppression nette de neuf classes représente une diminution de 265 élèves.

Dans ces conditions, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- rejeter l'ensemble des mesures d'adaptation du service scolaire envisagées par Monsieur l'inspecteur d'Académie, pour la rentrée 2009, dans le cadre de la carte scolaire ;
- mandater Madame l'Adjointe déléguée à la réussite éducative pour poursuivre la négociation avec ce dernier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

